

# Mettre en place un marché de services informatiques dans un ministère: les pratiques d'achat public sont-elles vertueuses ?

---

Christophe Alviset / Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat

Colloque Contrats Publics de Services Informatiques

26 mars 2012

# Les achats publics

---

- Les pratiques résultent :
  - Du Code des Marchés Publics (1966, 1989, 2001, 2004, 2006)
  - De la démarche Achat (depuis 2004 aux Finances)
  - Des pratiques et de la culture administratives
  - Du savoir-faire des acteurs
- La procédure de référence : l'appel d'offres ouvert
  - Le pouvoir adjudicateur exprime un besoin fonctionnel
  - Les opérateurs économiques répondent
  - Le pouvoir adjudicateur choisit la meilleure offre
  - Le marché est exécuté pendant toute sa durée
- La procédure dérogatoire : la négociation
  - Pour la passation
  - Pendant l'exécution

# Les avantages

---

- Existence du code, quasi-exhaustif
- Délai raisonnable de prévenance pour la mise en œuvre des changements
- Certaines bonnes pratiques sont inscrites dans le code :
  - Formalisation
  - Egalité de traitement
  - Transparence
  - Remise en concurrence régulière
  - Réfaction et pénalités
- Pas de prescription sur l'achat lui-même (location, achat, expertise, ...réalisation, hébergement, exploitation, tests, ...), seulement sur la façon d'acheter

# Les limites générales

---

- Impossibilité de faire valoir des éléments externes à l'appel d'offres
  - Qualité du service effectivement rendu
- Lenteur et lourdeur de la passation
- Manque de savoir-faire en matière de négociation
- D'où l'incapacité pratique de changer de prestataire en cas de problème
- Systèmes d'information balbutiants et non interopérables entre pouvoirs adjudicateurs et opérateurs économiques
- Apprentissage lent de la part des pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques
  - Que peut-on changer par avenant?
  - De quelles compétences a-t-on besoin?
- Communication entre acheteurs encore trop faible
  - Reprend des fournisseurs qui n'ont pas donné satisfaction
- Conservatisme : pas d'enchères sur les prestations de service
- Tentation de faire de l'achat public un levier : PME, Développement durable, Clauses sociales

# Les limites spécifiques aux marchés informatiques

---

- Insuffisance des normes, instrumentalisation et difficulté de mise en œuvre
- Prestations et compétences liées à des produits, non à des besoins fonctionnels
- Difficulté à faire le lien entre les unités d'œuvre et le besoin
- Besoin de solutions spécifiques pour mesurer le service effectivement rendu
  - Difficulté à appliquer les pénalités
- En cas d'impasse, difficulté à faire intervenir un tiers
- Besoin de maintenir des compétences en interne
  - Réversibilité
  - Pilotage
  - Expertise technique

# Exemples

---

- Quasi-impossibilité de changer de solution technique
  - Importance de l'existant
  - Manque de diagnostic sur la source des difficultés
- 18 mois pour changer d'opérateur de téléphonie fixe
- Performance d'une application
  - « Je suis développeur, je ne suis pas responsable de la performance »
- Couverture d'un opérateur mobile
  - « Je ne voulais pas me mettre en mauvaise position »

---

Questions ? Commentaires ?